

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE
ANNEE SCOLAIRE 2019/2020
collèges**

Article R421-37 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président	- Mme MARQUEZ	- Pas de suppléant
• L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints	- Mme LEGUY	- Pas de suppléant
• L'adjoint-gestionnaire de l'établissement	- Mme LAGEISTE	- Pas de suppléant
• Un représentant de la collectivité de rattachement ou de l'entité	- Mme MÜNZER	- Mme MARTINEAU
• Trois représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- Mme CHATEAU-BLANC - Mme TEXSIER - M. FARRAR	- Mme YELLES - Mme IBANEZ - Mme DELEIGNE
• Un représentant élu des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	-	-
• Trois représentants élus des parents d'élèves	- Mme LOMBARDINI - M. KNOLL -	- Mme SITBON - Mme SABLON -
• Un représentant élu des élèves	- M. CHARBIT	- M. ASSOR